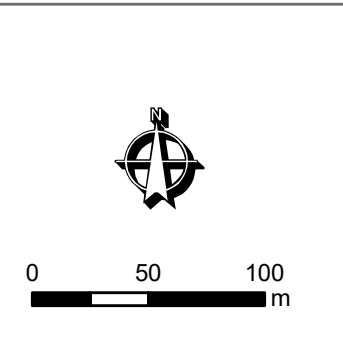




Accueil	Chalet	Mini-golf	Vidange de véhicule récréatif	Accès piétonnier
Abri à bois	Défibrillateur externe automatisé	Pique-nique	Zone de baignade	Route
Aire de jeux	Dépanneur	Poubelle	Camping aménagé 2 services	Chien autorisé
Bloc sanitaire	Glace	Recyclage	Camping aménagé 3 services	Piste cyclable
Boutique	Glissade	Salle communautaire	Camping aménagé sans services	Sentier pédestre
Buanderie	Location d'équipement	Stationnement	Prêt-à-camper traditionnel	
	Marina	Toilette		



\*Les informations peuvent changer sans préavis

## RÈGLES DE VIE AU CENTRE

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h. Musique interdite à partir de 22 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent. Aucune tente supplémentaire n'est autorisée sur les sites de prêt-à-camper et chalets.
- 1 seul véhicule par emplacement est autorisé. Tout véhicule excédentaire devra se stationner dans le stationnement P4 à proximité de l'entrée.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au [sepaq.com/animaux](http://sepaq.com/animaux) et veuillez respecter la signalisation à cet effet.



## NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le déplacement de bois de chauffage, même de quelques kilomètres, peut favoriser la propagation d'insectes envahissants et de maladies à nos forêts. Achetez-le localement. Brûlez-le sur place. Ne le rapportez jamais à la maison.

[www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

Canada

## NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX



**POURQUOI ?** Le milieu naturel leur fournit déjà tout ce dont ils ont besoin. De plus, une trop grande familiarité entraîne des risques pour les visiteurs (vol de nourriture, transmission de maladies, bris de matériel, etc.) et pour les animaux (mauvaise nutrition, mortalité routière, diminution de leur capacité de survie, etc.).

Merci pour votre collaboration.

CARTE CAMPING ET VILLÉGIATURE 2020

# CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON



## MATINÉE SUR L'EAU

VOUS SÉJOURNEZ ICI ?

En matinée, profitez d'un rabais de 50%\* sur la location d'une embarcation nautique pour une heure. **Présentez-vous au centre de location pour profiter de cette promotion.**

50% DE RABAIS

Rabais accordé sur place, sur présentation de la réservation de séjour et d'une pièce d'identité. Applicable sur le tarif de location pour une heure seulement. L'embarcation doit être retournée avant midi. Un rabais par jour par personne. Quantités limitées.

## UNE VISITE EN HIVER ?

POURQUOI PAS !

Nos 17 chalets du secteur de la Plage sont ouverts pendant la saison hivernale. Profitez-en pour découvrir nos nombreuses activités hivernales: glissade sur tubes, randonnées en sentiers (raquette et ski de fond nordique) et pêche blanche.

